

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4265

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec le pôle de recherche et d'enseignement supérieur université de Lyon (juillet-décembre 2007)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et les enjeux du projet université de Lyon

Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur université de Lyon (Pres) a été créé par décret le 22 mars 2007, officialisant la mise en place d'un établissement public de coopération scientifique qui fédère aujourd'hui douze établissements majeurs d'enseignement supérieur de la métropole lyonnaise. Au total, neuf Pres ont été labellisés par le ministère de l'enseignement supérieur.

La création du Pres de Lyon résulte d'un processus engagé depuis plus de trois ans. Ce processus s'est accéléré en 2006 avec la mise en œuvre d'une démarche stratégique collective, conduite par le pôle universitaire de Lyon (PUL) sous l'impulsion de la Communauté urbaine dans le cadre de sa politique Lyon métropole innovante. Le Pres est membre de la démarche de gouvernance économique Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

L'ambition du projet de Pres université de Lyon est de se positionner dans le classement des trente premières universités européennes (classement international de Shanghai) d'ici 2010. C'est un des leviers prioritaires identifiés pour améliorer l'attractivité internationale de la métropole lyonnaise.

La concrétisation de l'ambition de l'université de Lyon nécessite la réussite des enjeux suivants :

- accroître le rayonnement international et la compétitivité de la recherche académique lyonnaise : améliorer la visibilité de la production scientifique lyonnaise (label université de Lyon pour l'ensemble des publications), structurer des réseaux scientifiques visibles au niveau européen (réseaux thématiques de recherche), conforter la base scientifique des pôles de compétitivité lyonnais, organiser des écoles doctorales lisibles et pluridisciplinaires, développer un transfert plus efficace vers la sphère économique,

- valoriser l'enseignement supérieur : attirer les étudiants et enseignants-chercheurs de haut niveau sur les niveaux master et doctorat de l'université de Lyon, développer des masters internationaux interdisciplinaires, renforcer l'articulation des formations avec les milieux économiques, notamment sur les thématiques des pôles de compétitivité, sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat,

- définir et mettre en œuvre une stratégie internationale de l'université de Lyon en liaison avec la démarche marketing d'agglomération Only Lyon : développement des réseaux internationaux, promotion de la marque université de Lyon à l'international, etc.

Le conseil de Communauté a délibéré le 12 juin 2007 sur la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au conseil d'administration du Pres. La présente convention juillet-décembre 2007 permet d'initier le partenariat entre la communauté urbaine de Lyon et le Pres. L'objectif est de concrétiser les premiers projets du Pres et de préparer le contrat quadriennal entre l'université de Lyon et la Communauté urbaine, qui sera proposé au Conseil de janvier 2008.

Le bilan de la convention 2006-juin 2007

Un programme d'action a été réalisé par le pôle universitaire de Lyon en 2006-juin 2007, dans le cadre de sa convention avec la Communauté urbaine.

L'accompagnement au processus de création du Pres

Une mission d'accompagnement a permis la formalisation de la stratégie du Pres, la constitution d'un portefeuille de quarante-deux projets et le dépôt d'un dossier de candidature au ministère de l'enseignement supérieur en décembre 2006. La dotation initiale attribuée par l'Etat au Pres de Lyon est de 4 M€.

Douze établissements sont d'ores et déjà membres de ce nouvel établissement public de coopération scientifique. Les membres fondateurs sont : l'université Claude Bernard Lyon 1, l'université Lumière Lyon 2, l'université Jean Moulin Lyon 3, l'école normale supérieure de Lyon, l'école normale supérieure Lettres et Sciences humaines, l'école centrale de Lyon. Le conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) a voté en mars 2007 l'adhésion au Pres de Lyon.

Les membres associés sont : l'école nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), l'école nationale vétérinaire de Lyon, l'institut catholique de Lyon, l'institut d'études politiques de Lyon, l'institut polytechnique de Lyon, l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM).

D'autres établissements ont adopté les statuts du Pres et devraient rejoindre l'établissement public de coopération scientifique en 2008 : l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), l'institut national de recherche pédagogique (INRP) et l'institut national des sciences appliquées de Lyon (Insa).

Les établissements membres ont délégué au Pres des compétences-clés dans un certain nombre de domaines : pilotage des écoles doctorales, délivrance de nouveaux masters, promotion internationale, accueil personnalisé des chercheurs et doctorants internationaux, valorisation de la recherche, etc.

La réunion de ces établissements sous la bannière université de Lyon représente 102 000 étudiants (sur un total de 120 000 étudiants de l'agglomération).

La politique d'accueil international du PUL et la gestion du centre de mobilité

Le centre de mobilité a accueilli environ cent chercheurs étrangers en 2006. Cent-dix chercheurs ont participé à la soirée d'accueil du 31 mai 2007. Trente professionnels des établissements ont participé aux journées de formation à l'interculturel en 2006.

Le dispositif mutualisé de valorisation économique de la recherche Lyon sciences transfert

Ce dispositif a été créé en décembre 2005 à la suite de l'appel à projet de l'Agence nationale de la recherche (ANR) avec l'appui de la Communauté urbaine. Lyon sciences transfert a aujourd'hui pour principales missions la sensibilisation des chercheurs à la valorisation, la détection auprès des laboratoires d'inventions valorisables et la maturation technologique de ces inventions.

Sur la période 2006-juin 2007, Lyon sciences transfert a mis en place une organisation opérationnelle (équipe de six chargés de développement). Quarante-quatre projets ont été expertisés et trente-trois missions sont actuellement en cours (réalisation de preuves de concept, identification de modèles économiques, études de brevetabilité, etc.)

40 % de ces missions concernent la biosanté, 35 % la chimie-matériaux et 25 % les technologies de l'information et de la communication. Un portefeuille de treize technologies prêtes à être valorisées auprès d'industriels a d'ores et déjà été constitué. Des négociations avancées avec des industriels sont en cours sur trois projets.

Les objectifs de la convention avec le Pres (juillet-décembre 2007)

Pour concrétiser la création du Pres Université de Lyon, il est proposé un soutien de la communauté urbaine de Lyon sur la période juillet-décembre 2007 sur quatre axes prioritaires.

L'ingénierie d'accompagnement des projets de l'université de Lyon

Il est nécessaire de poursuivre la mission d'assistance externe pour accompagner la mise en place organisationnelle du Pres et le pilotage des chantiers prioritaires.

Les résultats attendus en 2007 sont les suivants : structure de gouvernance en place et élargissement aux nouveaux établissements membres (Insa, Enssib, INRP), organisation et transfert des compétences effectifs, trois projets prioritaires concrétisés (carte d'étudiant, école doctorale unique, cinq nouveaux masters internationaux), accompagner l'intégration des missions de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans le Pres, plan de développement du Pres 2008-2011 formalisé intégrant des objectifs opérationnels à quatre ans et des indicateurs de suivi annuels.

Le déploiement de la structure de valorisation économique de la recherche Lyon sciences transfert

En 2007, la fonction d'appui à la maturation technologique des inventions des laboratoires lyonnais sera consolidée. L'objectif est la constitution d'un portefeuille de vingt-cinq technologies et leur promotion, notamment dans le cadre d'une convention d'affaires qui sera organisé au printemps 2008.

Une démarche d'identification des besoins de nouvelles technologies sera initiée en 2007 en direction des industriels lyonnais. Trois opérations pilotes seront conduites en liaison avec les pôles de compétitivité, en priorité dans le secteur biosanté.

Le politique internationale de l'université de Lyon

La stratégie marketing de l'université de Lyon sera définie en 2007, dans le cadre de la démarche Only Lyon. L'objectif est de rendre lisible l'offre et les atouts de l'université de Lyon pour attirer chercheurs et étudiants étrangers dans l'agglomération. Un plan de communication sur la marque université de Lyon sera proposé.

Une analyse des collaborations scientifiques existantes et une action de détection des chercheurs étrangers à fort potentiel sera réalisée en 2007.

L'action du centre de mobilité sera poursuivie : accueil des chercheurs étrangers, réunions d'informations en direction des établissements, etc. Le cahier des charges du projet de centre d'accueil international du Pres sera élaboré en 2007.

La création d'une carte d'étudiants unique multifonctions université de Lyon

La mise en place d'une carte unique université de Lyon pour les étudiants et des personnels des établissements membres du Pres est un acte symbolique de la naissance du Pres.

Une intégration des premiers services est prévue dès la rentrée 2007 pour trois établissements-tests : identification et contrôle d'accès, bibliothèques, restaurants universitaires du Crous, etc.

Le budget et le plan de financement prévisionnel juillet-décembre 2007 (en €)

Actions	Communauté urbaine	Conseil régional	Etat	Etablissements Pres	Total
accompagnement Pres	50 000	50 000	0	00	100 000
international	85 000	125 000	0	400 000	610 000
Lyon science transfert	100 000	250 000	236 000	0	586 000
carte d'étudiant	105 000		100 0000	295 000	500 000
total	340 000	425 000	336 000	695 000	1 796 000

Le budget prévisionnel global du Pres sur la période de juin à décembre 2007 s'élève à 3,130 M€. La participation de l'État est de 1,2 M€. Des financements sont sollicités auprès du conseil régional Rhône-Alpes à hauteur de 1,450 M€.

Les modalités

Il est proposé que la communauté urbaine de Lyon intervienne au profit du Pres à hauteur de 340 000 € pour l'exercice 2007 pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec le pôle de recherche et d'enseignement supérieur université de Lyon.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 340 000 € pour l'exercice 2007.

3° - Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 08.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,